



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 avril 2010

SEANCE DU 29 MARS 2010

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) -
DÉSIGNATION

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
06 avril 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - DÉSIGNATION

Madame le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 22 du code des marchés publics ;

Lors de sa séance du 31 mars 2008, et pour faire suite au renouvellement des conseillers municipaux, le Conseil municipal a créé la Commission d'Appel d'Offres et a désigné ses membres, une seule liste avait été constituée.

L'ensemble des membres de cette commission ont démissionné. Il convient donc d'élire de nouveaux membres. L'article 22 du code des marchés publics précise qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres est constituée par le Maire, Président ou son représentant et par cinq membres du Conseil municipal, élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est précisé que, en cas d'empêchement d'un membre titulaire, les membres suppléants seront appelés à siéger, en fonction de leur ordre d'inscription sur la liste, à remplacer indifféremment tout membre titulaire élu sur la même liste.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Elire les membres de la Commission d'Appel d'Offres par un vote à bulletin secret.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 44

- Ont été proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
Maryvonne ARDOUIN	Amaury BREUILLE
Denis THOMMEROT	Jean-Louis SIMON
Pilar BAUDIN	Virginie LEONARD
Nicole IZORE	Michel GENDREAU
Rose-Marie NIETO	Michel PAILLEY

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD